

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 07 juin 2016

Convocation du 30/05/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 14/06/2016.

L'an deux mil seize, le sept juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Christophe GAIGNON, Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Jean-Baptiste ROTTIER.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Thierry MARCHAU, excusés

Bon pour pouvoir :

DCM 2016-39

Restaurant scolaire

Le Maire présente le renouvellement du prix des repas du restaurant scolaire pour l'année 2016-2017 fixé par Sodexo :

- Repas 5 composants : 3.27 €
- Repas sans gluten : 3.78 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de renouveler le prix des repas du restaurant scolaire pour l'année 2016-2017 comme suit :

- Repas 5 composants : 3.27 €
- Repas sans gluten : 3.78 €
- Repas de dernière minute : 4.27 €

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 14/06/2016

Le Maire,
F.STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 14/06/2016
Et de la publication, le 14/06/2016

